

Tout d'abord un grand merci à Bruno Tschann qui est toujours présent en cas de problème et qui est d'une grande aide.

Deux documents pour vous aider dans vos démarches figurent sur la page d'accueil de Gest'hand des clubs, juste avant de valider votre mot de passe.

1) AIDE GESTHAND POUR LES CLUBS

Important pour les clubs de bien commencer par les étapes décrites de la page 4 à 7.

⚠ En effet, sans avoir renseigné les coordonnées administratives de vos structures, vous ne pourrez renouveler et valider les licences. Aller sous « administratif » puis « mon club » compléter les différents onglets

⚠ Important : Seul le vote des tarifs de la ligue et du comité lors des AG respectives ouvrira le droit à la validation des licences. S'assurer que les tarifs figurent sur Gest'hand.

2) Diaporama : Prise de licence 2022

Nouveautés : signature électronique des documents, 2 possibilités de choix d'activités pratiquées et annulation de l'autorisation parentale

Pour la procédure de renouvellement, une fois que la structure et les tarifs sont renseignés, allez sous « individu » puis « renouveler »

Consignes à donner à vos licenciés :

- ⚠ Il est important que **chacun vérifie** bien les informations qui s'affichent : adresse postal et numéro de téléphone à jour, adresse électronique valide.
- Dans le bloc Licence une fois que le licencié aura choisi un type de licence une autre page s'ouvre et propose de cocher **le ou les type(s) d'activité(s)** pratiquée(s).
Par exemple : un joueur majeur qui est aussi entraîneur cochera sous « licence » : joueur + de 16 ans et sous « Choix des activités » : Handball à 7 et Tous type de dirigeant. De qui génère automatiquement l'attestation d'honorabilité.
- L'attestation d'honorabilité est **obligatoire** pour toutes personnes âgées de **+ 16 ans** (NOUVEAUTE). Nous vous recommandons fortement de la faire compléter à tous vos dirigeants. C'est obligatoire pour toute personne en contact avec des mineurs (entraîneur, dirigeant, officiel de table, accompagnateur...) et pour tous les arbitres.
- Pour le moment, à chaque demande de licence la pièce d'identité est à insérer, même pour les renouvellements. Une photo de la CI ou passeport est suffisant. Problème remonté à la FFHB pour modification.
- Signature électronique des documents possibles uniquement en tactile avec le doigt ou avec la souris de l'ordinateur. Pas de possibilité d'insérer une image avec la signature.

Les 15 qualificateurs vous remercient de votre vigilance et restent à votre disposition si vous avez des questions. N'hésitez pas à nous contacter sur la boîte mail de la commission Statuts et Réglementation : 560000.sr@ffhandball.net

VALERIE PARISY

Présidente de la commission SR